

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2023

2023-11 APPROBATION DE NOUVELLES REGLES DE FINANCEMENT POUR LES ACTIVITES DE TE44

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du dix mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 20

Titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique

Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval

Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu

Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain

Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz

Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval

Laurence GUILLEMINÉ, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois

Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique

Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires absents :

Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo pouvoir à Dominique DAVID

Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon pouvoir à Raymond CHARBONNIER

Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire pouvoir à Pascal PAILLARD

Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz pouvoir à Denis DUGABELLE

Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)

Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)

Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)

Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégué suppléant présent :

Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Frédéric DUNET

Affichage le 23 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44),

Vu la délibération n° 2021-63 du Comité syndical du 30 septembre 2021, relative aux règles de financement pour les activités de TE44,

Vu la délibération n° 2021-80 du Comité syndical du 25 novembre 2021, relative aux règles de financement pour les activités « Transition énergétique »,

Vu la délibération n° 2022-51 du Comité syndical du 16 juin 2022, approuvant de nouvelles règles de financement pour les activités de TE44,

Vu la délibération n° 2022-90 du Comité syndical du 17 novembre 2022, relative à la mise en place d'un service d'accompagnement des collectivités adhérentes à la planification EnR,

Considérant que l'évolution importante des activités de TE44, tant sur les compétences liées à la gestion des réseaux que sur les activités complémentaires liées à la transition énergétique, implique des coûts non couverts par les actuelles recettes de TE44,

Considérant que pour asseoir la pérennité financière de TE44, il y a lieu de faire évoluer certaines modalités de participation financière pour équilibrer les activités existantes / nouvellement proposées mais également pour prendre en compte les évolutions législatives récentes,

Considérant également que TE44, bénéficiaire d'une subvention départementale à hauteur de 100 000 € pour la réalisation d'actions tendant à la massification de la production des énergies renouvelables, souhaite consacrer l'enveloppe allouée au profit des EPCI actuellement accompagnés par le syndicat à la réalisation de leur schéma directeur « énergie renouvelable ».

Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver les nouvelles règles financières évoquées, comme suit :**
 - **Fixer le taux de participation pour la réalisation d'études - sans affermissement de travaux d'effacement électrique, d'éclairage public ou d'alimentation électrique à la suite - à hauteur de 100% des coûts complets de l'étude pour l'ensemble des demandeurs,**
 - **De compléter la délibération n° 2022-90 en date du 17/11/2022 relative à la mise en place du programme d'accompagnement à la « Planification EnR », en déduisant du montant du remboursement des frais dus :**
 - **Une part de l'aide ADEME du programme COTER II (sans changement),**
 - **Une part de la subvention du Département de Loire-Atlantique pour un montant correspondant à 20% du coût total HT du service rendu.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**